

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- O Réclamation : contact@mupras.com
- O Prise en charge : pec@mupras.com
- O Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M22- 0020204

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 10308

Société : R.A.M 146570

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

Bougaddou Fatima

Date de naissance :

Adresse : Firdous Agg 7 I.H.B 8 etg 02 oufja 2000

Tél. : 062 46 76 56

Total des frais engagés : ..... Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. YOUSSEF  
CARDIOLOGUE  
108 Bd Oum El Bouaghi 10 Hassana  
Casablanca - Tel: 05 22 93 88 00

Date de consultation 24.12.2022

Nom et prénom du malade : BOUGADDOU FATIMA

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : HTA

Affection longue durée ou chronique :  ALD  ALC

Pathologie : .....

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : .....

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : casablanca

Le : 25.12.2022

Signature de l'adhérent(e) : [Signature]

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

| Dates des Actes | Natures des Actes | Nombre et Coefficient | Montant détaillé des Honoraires | Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes                              |
|-----------------|-------------------|-----------------------|---------------------------------|---|
| 24.12.92        |                   | 1/2                   | 300,-                           | Dr. Youssef DRISSE<br>CATALOGUE<br>100 Bd. Oum Kalthoum<br>Casablanca - Tel: 05 22 93 88 00 |
| 24.12.92        | Elw<br>cardis     |                       | 1000,-                          | Hassan  |

## **EXECUTION DES ORDONNANCES**

| Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur   | Date     | Montant de la Facture |
|--|----------|-----------------------|
| <del>PHARMACIE POLYCLINIQUE<br/>Dr TIR ADD 21212<br/>68, Rue TIR THAM - Hôpital Hassan II<br/>Tél: 022 90.21.87 + CASA</del> | 24/12/22 | 682,00                |

## **ANALYSES - RADIOGRAPHIES**

| Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue | Date | Désignation des Coefficients | Montant des Honoraires |
|---|------|------------------------------|------------------------|
|   |      |                              |                        |
|   |      |                              |                        |
|   |      |                              |                        |
|   |      |                              |                        |
|   |      |                              |                        |

#### AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

#### **Important :**

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

PPV 14DH00  
PER 09/25  
LOT L449

PPV:14DH00  
PER:09/25  
LOT:L3047

الدكتور يوسف الإدريسي

اختصاصي في أمراض القلب والشرايين

طبيب سابق بمستشفيات باريس

الفحص بالصدى بالألوان

-الهولتر-

- Holter tens.
- Holter rythmique
- Epreuve d'effort
- Echo-doppler cardiaque couleur

Casablanca, le

24-12-22

B O U G A D D O U F A T I M A

25,00

\*3

1) A provel 300. ♂ 2  
1 op/j x 6 m

2) Deliprane 1g. ♂ 2  
1 op/j x 6 m

11 g x 2

1 op au besor

Sanofi-aventis Maroc  
Route de Rabat -R.P.1  
Ain sebaâ Casablanca

Aprovel 300 mg. cp b 28  
P.P.V : 218,00 DH



Sanofi-aventis Maroc  
Route de Rabat -R.P.1  
Ain sebaâ Casablanca

Aprovel 300 mg. cp b 28  
P.P.V : 218,00 DH



Sanofi-aventis Maroc  
Route de Rabat -R.P.1  
Ain sebaâ Casablanca

Aprovel 300 mg. cp b 28  
P.P.V : 218,00 DH



682,00

Dr. Youssef IRSSI  
CARDIOLOGUE

106 Bd. Oum Rabii - Hay Hassan  
Casablanca Tel. 0522 93 86 00

PHARMACIE POLYCLINIQUE  
Dr TIR Abdellaziz  
65, Rue May Hamid - Hay Hassan  
Tel: 022 90.21.67 CASA

100، شارع أم الربيع - إقامة الأفق - الحي الحسني - الدار البيضاء

100, bd, Oum Rabii - Résidence Al Ofoq (près de la Polyclinique CNSS) Hay Hassan - Casablanca

Tél./Fax : 0522 93 86 00 - الهاتف : E-mail : ydrissi@hotmail.com - Urgences : 0661 08 02 82 : المستعجلات :

Docteur Youssef DRISSI

**Spécialiste des maladies  
du Coeur et des Vaisseaux**

Ancien Médecin Interne  
des Hôpitaux de Paris

- Holter tensionnel
  - Holter rythmique
  - Epreuve d'effort
  - Echo-doppler cardiaque couleur



الدكتور يوسف الإدريسي

## ال اختصاصي في أمراض القلب والشرايين

طبیب سابق بمستشفيات باریس

الفحص بالصدى بالألوان

-الهولندر-

Casablanca, le 24-12-22

Bougaddou FATIMA

Note d'he

for the Cards.

100,000

~~Dr. Youssef LASSI  
CATALOGUE  
100 Bd. Oum El Kheïr Hassan  
Casablanca - Tel: 052 22 93 86 00~~

100، شارع أم الربع - إقامة الأفق - الحى الحسنى - الدار البيضاء

100, bd, Oum Rabii - Résidence Al Ofoq (près de la Polyclinique CNSS) Hay Hassani - Casablanca  
المستعجلات : Tél./Fax : 0522 93 86 00 - الهاتف : E-mail : ydrissi@hotmail.com - Urgences : 0661 08 02 82 :

Dr Youssef DRISSI  
Cardiologue  
100, boul. Oum Errabii  
Hay Hassani, Casablanca  
Tel : 05 22 93 86 00

## **COMPTE RENDU D'ECHO-DOPPLER CARDIAQUE**

NOM : BOUGADDOU

PRENOM : FATIMA

DATE D'EXAMEN : 24.12.2022

- Aorte ascendante de taille normale = 33 mm. Oreillette gauche de taille (36 mm) et cinétique normales, sans thrombus visible.
- Ventricule gauche non dilaté (48 mm/30 mm), avec cinétique globale et segmentaire normale, avec FR à 37 % et FE à 67 %.
- PRVG basses. Trouble de la fonction diastolique : E/A = 0,7.
- HVG septale : ESIVd = 13 mm, EPPd = 9 mm.
- Appareil valvulaire mitral : sans particularités.
- Appareil valvulaire aortique : sans particularités.
- Pas d'hypertension artérielle pulmonaire. PAPS = 8.
- Péricarde : pas d'épanchement.
- Crosse aortique : sans particularités.
- Cavités droites de taille normale. VD = 20 mm. Bonne fonction systolique.
- VCI non dilatée (13 mm), compliant.

### **AU TOTAL :**

**Cardiopathie hypertensive avec trouble de la relaxation du VG.**

**Bonne fonction systolique du VG.**

**PRVG basses. Pas d'HTAP. Pas de valvulopathie.**

**Bonne fonction systolique VD. Pas d'épanchement péricardique.**

Dr Youssef DRISSI  
CARDIOLOGUE  
100 Bo. Oum Errabii Hay Hassani  
Casablanca - Tel : 05 22 93 86 00